



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0117

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2014**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0117**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'incubateur au féminin Rhône-Alpes est une association qui s'adresse aux femmes ayant un projet d'entreprise innovant dans le domaine des services et à fort potentiel de développement (création d'emplois).

Créé en 2011, L'incubateur au féminin Rhône-Alpes mobilise la méthodologie des incubateurs pionnières en l'adaptant aux spécificités de l'agglomération lyonnaise et à son réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE).

L'association se positionne sur le segment des projets entrepreneuriaux innovants à fort potentiel de développement. Elle propose un accompagnement ante et post création faisant une large part à la mise en réseau du porteur de projet (partenaires de l'accompagnement, experts, réseaux d'affaires, etc.).

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

L'appui à l'entrepreneuriat féminin constitue un levier important de dynamisme économique pour notre territoire, ainsi qu'un enjeu de mixité indispensable à la cohésion sociale.

C'est dans le cadre de ces activités que L'incubateur au féminin Rhône-Alpes sollicite un soutien financier de la Communauté urbaine.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-3922 du 27 mai 2013 le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013.

Le bilan de l'activité de L'incubateur au féminin Rhône-Alpes, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- 180 contacts (+ 253 % par rapport à 2012),
- 14 projets de créatrices pré-incubées, 5 projets incubés (11 projets pré-incubés en 2012),
- 8 sociétés créées depuis l'ouverture de l'incubateur, 36 emplois créés,
- 2 hébergements dans les locaux de l'incubateur,
- 18 formations organisées (l'association avait pour objectif d'organiser une formation toutes les 3 semaines en 2013).

L'association a, par ailleurs, poursuivi le développement de ses actions partenariales avec la participation à 34 événements promouvant l'entrepreneuriat et participation active aux comités techniques du réseau L_VE. L'incubateur est, par ailleurs, candidat à l'intégration dans le réseau. Il a, à ce titre, débuté le parcours de labellisation.

Les actions conduites en 2013 par l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes affichent un bilan satisfaisant.

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

L'incubateur au féminin Rhône-Alpes poursuivra son développement en 2014 en augmentant le nombre de projets accompagnés, en améliorant le ciblage des projets (innovants et créateurs d'emplois), en développant l'accompagnement collectif et en renforçant les partenariats.

Les objectifs quantitatifs proposés par l'association sont les suivants :

- 200 contacts,
- 60 projets accueillis,
- 20 projets pré-incubés,
- 10 projets incubés,
- 10 créations d'entreprises.

L'incubateur au féminin Rhône-Alpes souhaite obtenir le label L_VE en 2014.

Budget prévisionnel 2014 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	1 200	mécénat et sponsoring	45 531
services extérieurs	58 306	Communauté urbaine de Lyon	20 000
charges de personnel	49 361	Région Rhône-Alpes	20 000
fédération pionnière	3 000	prestations de services	22 790
		autres produits de gestion courante	3 546
Total	111 867	Total	111 867

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2014. Ce soutien est apporté conjointement avec la Région Rhône-Alpes (à hauteur de 20 000 €) dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralités portant sur la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.